

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil : cinq maisons réduites en cendres aux Trois-Filaos

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est déclaré le 5 septembre 2023 au quartier Trois-Filaos, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. Précisément sur l'axe communément appelé "petite route du centre social". Il était 10 heures passées lorsque les sapeurs-pompiers ont été alertés. Arrivés sur

le lieu du sinistre, les soldats du feu sont vite parvenus à circonscrire les flammes. Et un témoin de confier que "s'ils n'étaient pas arrivés à temps, les dégâts auraient été sans doute autrement catastrophiques". En fait, l'élan de solidarité des riverains et autres badauds qui, munis de seaux d'eau, ont vainement tenté d'éteindre le feu. C'est pourquoi, les dégâts matériels sont importants. D'autant que parmi les cinq habitations touchées, trois

ont été totalement réduites en cendres. Les deux autres ont été partiellement brûlées. Comme la plupart des sinistrés qui n'ont rien pu récupérer, Sophie était absente de son domicile lorsque le brasier a commencé. "Ma sœur m'a appelé pour me dire qu'il y a un incendie et que c'est chez moi. Quand je suis arrivée, le feu avait déjà pris une bonne partie de la maison. Personne n'a eu le courage de rentrer, en vue de récupérer quoi que ce soit", raconte-t-elle, visiblement abattue.



Un vue partielle de la zone sinistrée.

De part et d'autre, l'on s'interrogeait sur l'origine de ce sinistre, qui vient de jeter de nombreuses familles à la belle étoile. De surcroît à quelques jours de la rentrée des classes. Heureusement, aucune perte en vies humaines n'est à déplorer.

Saisie de munitions à Mitzic : les mis en cause écroués malgré les tractations

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Y.M. et N.G.C., les deux trafiquants présumés de munitions interpellés le 1er septembre 2023 (L'Union du 5 septembre écoulé) par les éléments de la brigade territoriale de gendarmerie de Mitzic, ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt d'Oyem.

Les faits pour lesquels le parquet de la République du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem les poursuit sont si graves, surtout par les temps qui courent, que le juge d'instruction a décidé du placement en détention des mis en cause. En effet, après que les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de Mitzic ont saisi les 5 000 cartouches de type calibre 12 au village Mindzi, des tractations auraient été entamées pour que la procédure ouverte n'aille pas plus loin. Aussi, pour berner la direction des investigations, Y.M. – le propriétaire de la cargaison

qui aurait dû être acheminée à Libreville –, aurait confié aux pandores que ce n'est pas la première fois qu'il fait venir des munitions depuis le Cameroun. Sauf que cette facilité déconcertante avec laquelle le Camerounais naturalisé Gabonais a justifié l'existence de son business n'a pas convaincu les enquêteurs. Lesquels, pour confondre le propriétaire des 5 000 cartouches et le chauffeur du camion de type Canter qui les transportait, ont pu démontrer que les documents permettant d'acheminer les munitions dissimulées dans divers produits étaient suspects.

Et une source proche de la direction des investigations de la BT de confier : "Vu que les frontières étaient provisoirement fermées, la vigilance était donc de mise. Raison pour laquelle il était hors de question de laisser des munitions dont nous ignorons toujours l'usage atteindre la capitale gabonaise."

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES, CHARGE DE LA CONNEXION DES TERRITOIRES

SECRETARIAT GENERAL

000581

COMMUNIQUE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES CHARGE DE LA CONNEXION DES TERRITOIRES

Il est rappelé à tous les agents publics que, conformément aux dispositions de l'article 9 et 10 du décret n°0861/PR/MBCPPF du 28 octobre 2013 réglementant l'attribution et l'utilisation des véhicules administratifs, « les véhicules de fonction sont mis à la disposition de l'agent public pendant l'exercice de ses fonctions »

« Sont des véhicules de service, tous les véhicules administratifs qui ne sont pas des véhicules de fonction. Les véhicules de service comprennent les véhicules de liaison et les véhicules de servitude ou utilitaires. Ils sont affectés à une unité administrative pour les besoins de son fonctionnement »

En conséquence, tout agent public, détenteur d'un ou plusieurs véhicules de fonction, de service et ceux ayant des plaques civiles qui sont la propriété du ministère et même non fonctionnel, faisant l'objet d'un enregistrement ou pas à la Direction du Matériel, n'exerçant plus la fonction au titre de laquelle ce véhicule lui a été initialement attribué et n'ayant pas été nommé à une autre fonction, au sein du même département ministériel, mais également ceux qui sont encore en fonction, compte tenu de l'urgence que revêt ce dossier, il est demandé aux détenteurs desdits véhicules de vouloir bien procéder à l'enregistrement de ceux-ci auprès de la Direction du Matériel, au plus tard lundi 11 septembre 2023, délai de rigueur.

Passé ce délai, il sera procédé à la réquisition des véhicules et tous contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires.

Fait à Libreville, le 07 SEP. 2023

Le Secrétaire Général

Pierre Matthieu OBAME ETOUGHE

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures, chargé de la Connexion des Territoires
Secrétariat Général
392, Avenue Bas-François Roganda, BP : 49 Libreville - GABON